

Objet : Avenants au marché de travaux de restructuration du terrain extérieur et construction d'un préau multisport

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). FAUGE. GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL).

Absents : MMES MM. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil communautaire en date du 20/02/2025 les marchés de travaux relatifs à la construction de la halle multisports ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : Groupement FONTAINE TP – EIFFAGE pour un montant de 845 167.84^e HT,
- Lot 2 : Société EPSIG pour un montant de 113 001.30€ HT,
- Lot 3 : Société SMC2 pour un montant de 898 000€ HT ;

pour un montant total de l'opération de 1 856 169.14€ HT.

Explique que, lors de la mise au point du marché et en phase chantier, un certain nombre de choix techniques ont été opérés afin de garantir la meilleure fonctionnalité possible de l'infrastructure tout en cherchant à optimiser les coûts et qu'un bilan des plus-values et moins-values a été réalisé et contrôlé par le maître d'œuvre, cabinet CHANEAC ;

Présente à l'assemblée les avenants à intervenir avec les entreprises titulaires des lots 1, 2 et 3, établis au regard du bilan quantitatif et financier pour chacun des lots et les devis correspondants:

- Lot 01 : Terrassement, Revêtement, Terrain de sport, Clôture, VRD

Entreprise titulaire du marché : FONTAINE TP / EIFFAGE ROUTE

Montant du marché avant avenant : 845 167,84€ HT

Montant de l'avenant : + 38 424,57€ HT

Objet de l'avenant :

- Adaptation du projet et demandes complémentaires du maître d'ouvrage nécessitant la création de prix nouveaux,
- Adaptation du projet modifiant certaines quantités du DQE conduisant à la balance générale donnée en annexe,
- Modification du délai global d'exécution du marché.

- Lot 02 : Eclairage

Entreprise titulaire du marché : EPSIG

Montant du marché avant avenant : 113 001.30€ HT

Montant de l'avenant : + 11 549,00 € HT

Objet de l'avenant :

- Adaptation du projet nécessitant la création de prix nouveaux,
- Demande complémentaire du maître d'ouvrage : Extension de la couverture par vidéo-surveillance prévue dans le marché initial à toute la périphérie du complexe sportif et ajout d'un éclairage par détection de présence,
- Prolongation du délai global d'exécution du lot jusqu'au 10/10/2025 ;

- Lot 03 : Bâtiment

Entreprise titulaire du marché : SMC2

Montant du marché avant avenant : 898 000,00€ HT

Montant de l'avenant : + 15 696,00€ HT

Objet de l'avenant :

- Adaptation du projet nécessitant la suppression et la création de prix nouveaux,
- Adaptation du projet modifiant la DPGF et conduisant à une nouvelle balance générale,
- Prolongation du délai global d'exécution du lot jusqu'au 10/10/2025 ;

Précise que ces avenants portent le montant du marché de 1 856 169.14€ HT à 1 921 838.71€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE les avenants aux lots 1, 2, et 3 du marché de « Restructuration du terrain extérieur et construction d'un préau multisports » tels que présentés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer lesdits avenants et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

